CANEL GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER - VALORISER - GARANTIR

M. Ivan SALIBA Géomètre-Expert
Agence : BONS-EN-CHABLAIS

Dossier N° : 181207

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de YVOIRE - Lieu-dit " LA MOTTE OUEST "

Propriété de Mme Cécile MAGNIN

DECLARATION PREALABLE

Lot A détaché : Section B N° 1087 partie pour 1330 m² env.

OPERATION PROJETEE : Détachement du lot A pour la construction d'une villa.
Accès direct depuis le Chemin des Mottes par la servitude existante (S1).

Pièce DP 1 : Plan de Situation - Sans échelle

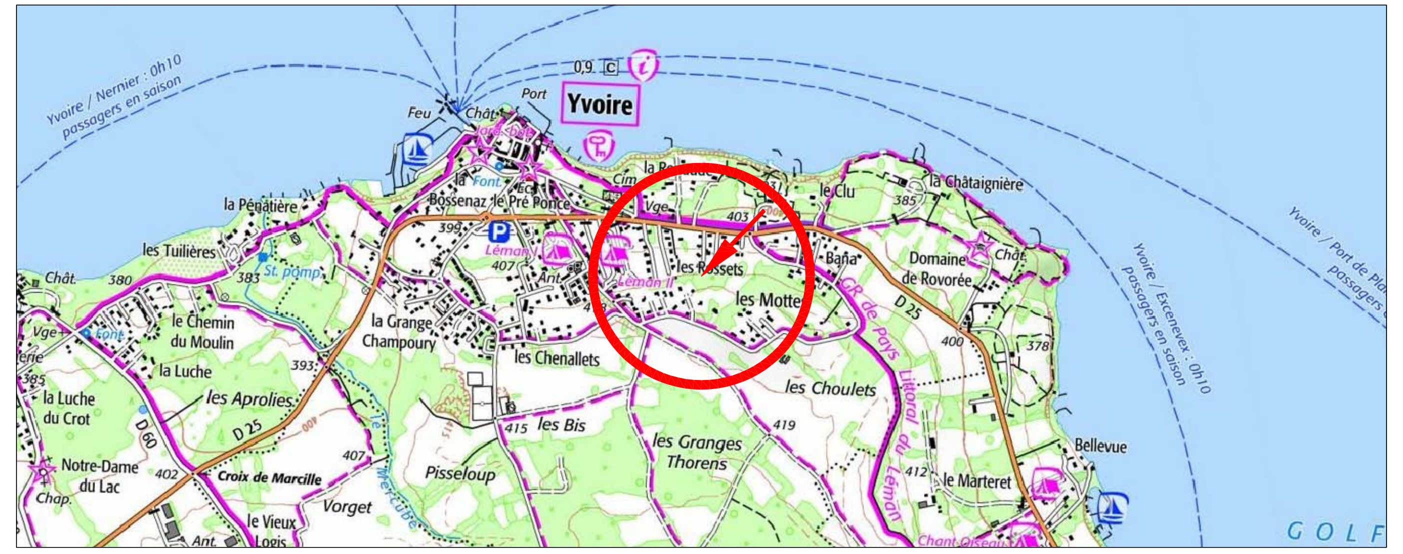

Pièce DP 9 : Extrait Cadastral - 1/1000 ème env. - Plan sommaire des lieux

Créé le 2018-10-03 par ----	Edité le 16/10/18 par Romain BIOLLEY	Modifié le 16/10/18 par rbiolley

74500	EVIAN LES BAINS	T 04 50 75 00 77	74110	MORZINE	T 04 50 79 07 51
74200	THONON LES BAINS	T 04 50 71 27 27	74160	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	T 04 50 49 02 04
74890	BONS EN CHABLAIS	T 04 50 36 39 04	74100	JUVIGNY	T 04 50 49 02 04
74490	SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY	T 04 50 35 82 74	74270	FRANGY	T 04 50 32 26 12
74340	SAMOËNS	T 04 50 34 46 81	01280	PREVESSIN-MOENS	T 04 50 40 40 88

Correspondance: 27 Impasse de Champs Gervais 74890 Bons en Chablais - isaliba@canel-geometre.com - T 04 50 36 39 04

REPRODUCTION INTERDITE

Plan topographique
Echelle 1/ 250 ème
Section B

LEVE DU 03/10/2018

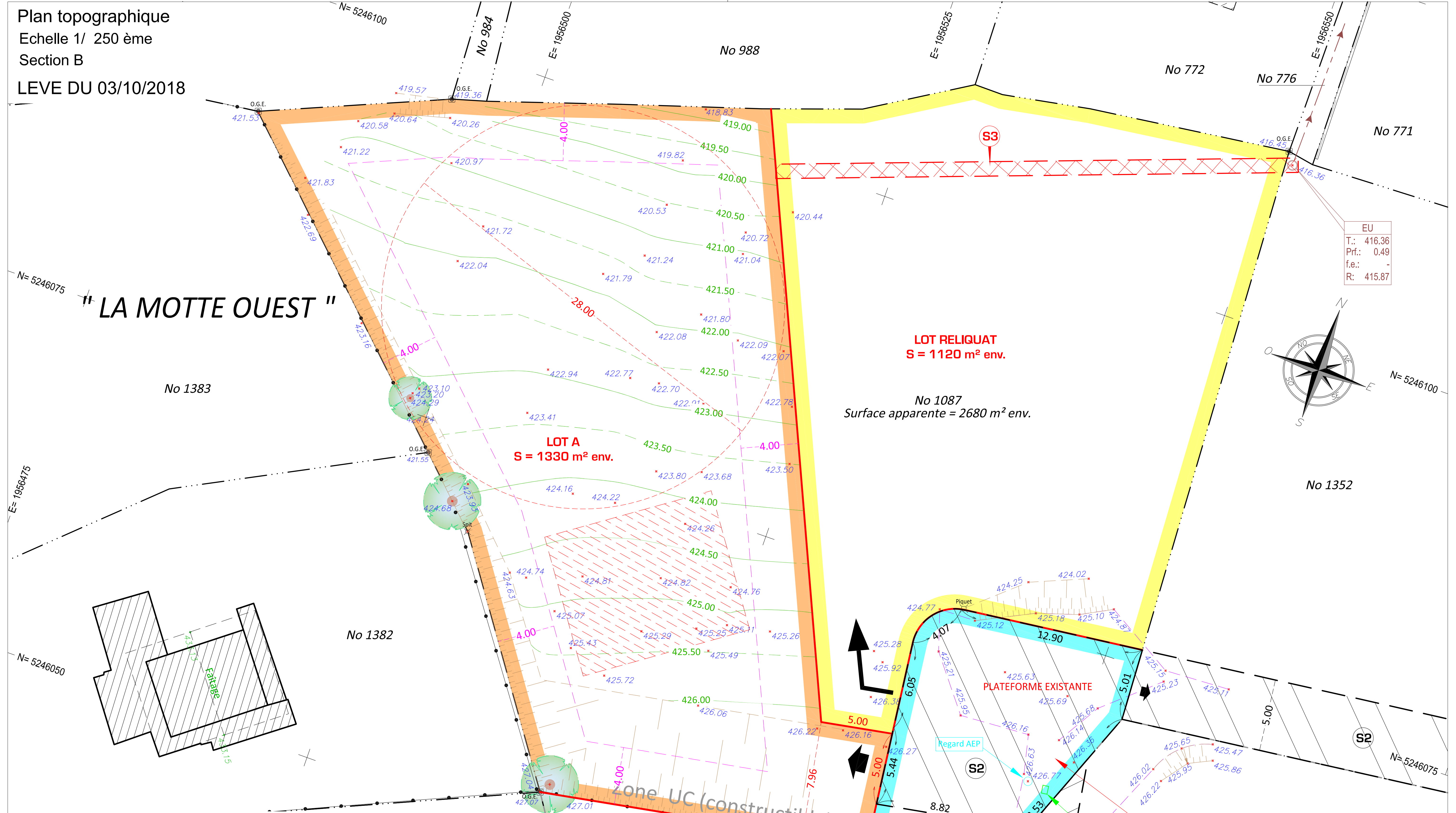

Nota : Limites fixées suivant application graphique du plan cadastral, sans vérification des titres de propriété et sous réserve de bornage contradictoire effectué en présence des propriétaires et des voisins. La délimitation du Domaine Public routier devra faire l'objet d'un arrêté individuel d'alignement délivré par le concessionnaire de la voirie.

Les servitudes pouvant exister, autres que celles mentionnées dans l'acte de propriété du propriétaire devront faire l'objet d'une consultation particulière.

Planimétrie rattachée au système LAMBERT 93 décret n°2006-272 du 3 mars 2006 (01/03/09)

Nivellement rattaché au système N.G.F. par G.P.S.

Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagent sa responsabilité

DL 181207 - Edité le 16/10/2018 par Romain BIOLLEY (181207.dwg)

Ordre des Géomètres-Experts — Ivan SALIBA — Diplômé par le Gouvernement — Région de LYON N° 4651 — CANEL GEOMETRE-EXPERT S.A.R.L.

SARL CANEL GEOMETRE - EXPERT

Vue générale
Echelle 1/ 1000 ème
Section B

LEVE DU 03/10/2018

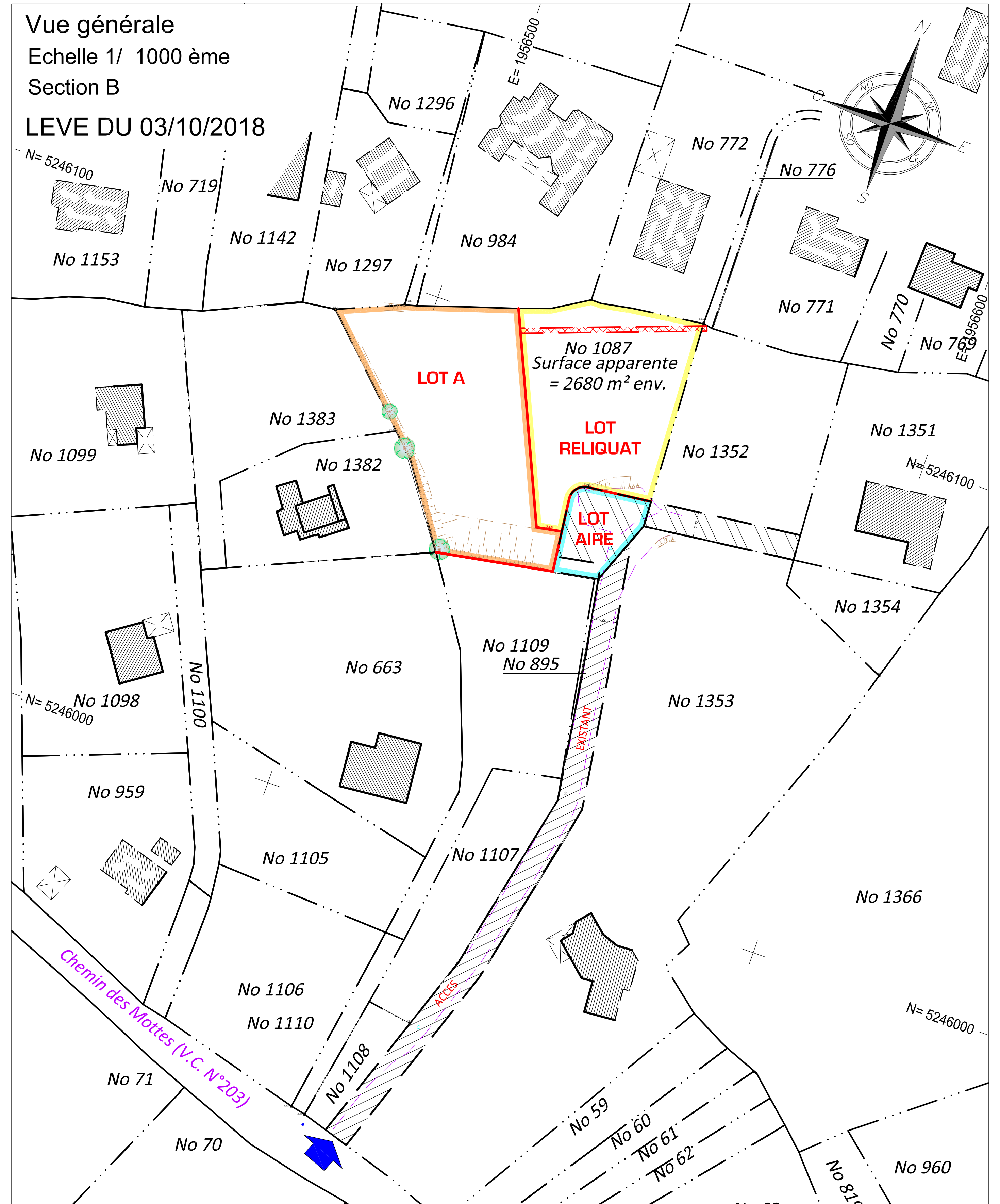

Nota : Limites fixées suivant application graphique du plan cadastral, sans vérification des titres de propriété et sous réserve de bornage contradictoire effectué en présence des propriétaires et des voisins. La délimitation du Domaine Public routier devra faire l'objet d'un arrêté individuel d'alignement délivré par le concessionnaire de la voirie.

Les servitudes pouvant exister, autres que celles mentionnées dans l'acte de propriété du propriétaire devront faire l'objet d'une consultation particulière.

Planimétrie rattachée au système LAMBERT 93 décret n°2006-272 du 3 mars 2006 (01/03/09)
Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagent sa responsabilité

DL 181207 - Edité le 16/10/2018 par Romain BIOLLEY (181207.dwg)

SARL CANEL GEOMETRE - EXPERT

Plan topographique
Echelle 1/ 250 ème
Section B

LEVE DU 03/10/2018

LÉGENDE

- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
- No 1087 — NUMERO DU PLAN CADASTRAL
- O.G.E. — BORNE(S), PIERRE(S) RETROUVÉE(S) LE 03/10/2018
- Piquet — PIQUET
- MUR BAHUT
- BORD DE CHEMIN
- TALUS PRONONCÉ
- ARBRE FEUILLU
- CLÔTURE
- 123.45 — POINT DE NIVELLEMENT
- 678.90 — POINT D'ÉLÉVATION
- COURBE DE NIVEAUX
- BÂTI DUR AVEC FAÎTAGE, BÂTI LÉGER
- NOUVELLE DIVISION
- ZONE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS AUTORISEE SELON LE PLU DE YVOIRE
- HYPOTHESE D'IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION (EMPLACEMENT ET DIMENSIONS SCHEMATIQUES)
- ACCES COMMUN EXISTANT AUX LOTS A, RELIQUAT AIRE DE RETOURNEMENT ET PARCELLES 1351-1352-1353-1354 SUR LE CHEMIN DES MOTTES (V.C. N°203)
- ACCES INDIVIDUELS AUX LOTS A ET RELIQUAT
- ACCES EXISTANT AUX PARCELLES 1351-1352-1354

RÉSEAUX HUMIDES

EAUX USÉES
- Regards
- Canalisations EU approximative

EAU POTABLE
- Regard

RÉSEAUX SECS

TELECOM
- Chambre L1T

S1 — Servitude de passage tous usages existante de 5m00 de largeur:

Fonds servant : No 1353
Fonds dominant : Nos 1351-1352-1354 lots A, RELIQUAT et AIRE DE RETOURNEMENT

(A VERIFIER PAR LE NOTAIRE)

S2 — Servitude de passage tous usages existante de 5m00 de largeur avec aire de retournement:

Fonds servant : Lot AIRE DE RETOURNEMENT et No 1352
Fonds dominant : Nos 1351-1352-1354- lots A et RELIQUAT

(A VERIFIER PAR LE NOTAIRE)

S3 — Servitude de passage de canalisation EU à créer:

Fonds servant : Lot RELIQUAT, No 1352
Fonds dominant : Lot A

(A AUTHENTIFIER PAR LE NOTAIRE)

Nota : Limites fixées suivant application graphique du plan cadastral, sans vérification des titres de propriété et sous réserve de bornage contradictoire effectué en présence des propriétaires et des voisins. La délimitation du Domaine Public routier devra faire l'objet d'un arrêté individuel d'alignement délivré par le concessionnaire de la voirie.

Les servitudes pouvant exister, autres que celles mentionnées dans l'acte de propriété du propriétaire devront faire l'objet d'une consultation particulière.

Planimétrie rattachée au système LAMBERT 93 décret n°2006-272 du 3 mars 2006 (01/03/09)
Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagent sa responsabilité

DL 181207 - Edité le 16/10/2018 par Romain BIOLLEY (181207.dwg)

SARL CANEL GEOMETRE - EXPERT